

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVAIS SUR TESCOU**

211 rue de la Mairie 81630 BEAUVAIS SUR TESCOU

Nombre de membres :

- en exercice : 8
- présents : 7
- votants : 8
- ayant donné procuration : 1
- absent excusé : 1
- absents : 0

DEL2018_29

Date de convocation :
Le 18 juillet 2018

Résultat du vote:

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

Certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission en
préfecture le 24/07/2018

et de sa publication le
24/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à 21h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Beauvais sur Tescou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard EGUILUZ, Maire.

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM Marcelino DIJOUX, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Florian BELOT.

Absent excusé : Jean-Claude MARTINEZ

Procuration : Jean-Claude MARTINEZ donne pouvoir à Marcelino DIJOUX

Secrétaire de séance : M. Marcelino DIJOUX

Objet : délibération pour améliorer la sécurité routière sur RD 999 / RD 37

Monsieur le Maire expose,

La route départementale RD 999 est aujourd'hui devenue une route dangereuse notamment à cause de l'augmentation du trafic et de la vitesse excessive.

En tant qu'élus (et usagers de la route) nous sommes préoccupés par l'insécurité routière vécus par les automobilistes lorsqu'ils empruntent régulièrement l'intersection RD 999 / RD 37 sur la commune de Beauvais sur Tescou.

On le répète : cette zone est devenue accidentogène pour de nombreuses raisons connues de tous :

- Une route à grande circulation traverse une zone d'activités qui se développe.
- De multiples accès, de part et d'autres de cette voie, pour assurer la desserte avec une visibilité à certains endroits médiocre,
- Un « tourne à gauche » trop court,
- Une jonction tronquée qui ne permet pas de circuler normalement au bas de la RD 37 qui mène au village.

Faut-il un drame de la route pour que notre demande soit prise en considération ?

Je vous propose de prendre une délibération pour que ce « message », empreint de gravité, soit enfin entendu par les autorités compétentes.

Extrait de la police de circulation du domaine public routier communal : « Partie intégrante de la police de l'ordre public la police de la circulation vise à assurer la sécurité et la commodité de passage sur les voies publiques. Elle relève essentiellement du code de la route (CDR) et du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle est de la compétence du Maire, du président du conseil départemental, du préfet, **suivant le type de voirie concernée et la localisation, en ou hors agglomération.** »

Vu que : (tableau de compétence guide police de la circulation à l'usage des élus)

- La départementale RD999, est classée route à grande circulation (RGC),
- Le tronçon routier concerné sur la RD 999 n'est pas en agglomération,
- L'intersection concernée : RD999/RD37 n'est pas en agglomération,
- Monsieur le Préfet détient les pouvoirs de police sur la RD999,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental est le gestionnaire de la RD999 et RD37 et détient le pouvoir de police sur la RD37.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVAIS SUR TESCOU

211 rue de la Mairie 81630 BEAUVAIS SUR TESCOU

Considérant que :

- Depuis plusieurs mois les élus de Beauvais sur Tescou ont manifesté clairement et sans équivoque leur volonté d'alerter les pouvoirs publics pour que les initiatives soient prises afin de réaliser les aménagements appropriés pour réduire les risques d'accidents,
- Le Conseil Municipal n'est pas favorable au classement de ce tronçon en agglomération,
- Le Conseil Municipal n'est pas favorable au maintien et à l'allongement du tourne à gauche,
- Le Conseil Municipal juge que seul un giratoire permettra de réduire efficacement la vitesse et répondra mieux à l'augmentation inéducable du Trafic dans les années à venir et au développement de la zone artisanale portée par la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui en a la compétence.

Nous pensons que les ingénieurs au Conseil Départemental, en charge des infrastructures routières sont compétents pour proposer les aménagements indispensables au-delà de l'aspect purement financier.

En tout état de cause, il appartient au département de prendre ses responsabilités pour éliminer ce point noir rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte, à l'unanimité des membres présents, les remarques et les propositions ci-dessus énoncées.

Fait à Beauvais sur Tescou, 24 juillet 2018

*Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

*Le Maire,
Bernard EGUILUZ*

